

Rapport d'évaluation

Évaluation des programmes de
Techniques d'éducation en services
de garde (322.03) et (322.53)
conduisant au diplôme d'études
collégiales (DEC)
et au certificat d'études
collégiales (CEC)

au Collège Laflèche

Novembre 1995

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation des programmes de DEC et de CEC en *Techniques d'éducation en services de garde* (TESG) au Collège Laflèche s'inscrit dans l'opération plus large d'évaluation de ces programmes dans tous les établissements d'enseignement collégial qui les dispensaient aux sessions d'automne 1993 et d'hiver 1994.

La démarche d'évaluation de la Commission s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le Guide spécifique d'évaluation du programme de TESG¹. Le Collège Laflèche a transmis à la Commission un rapport d'auto-évaluation du programme de DEC, comprenant quelques informations supplémentaires sur les caractéristiques particulières relatives au CEC. Un comité de spécialistes, composé de quatre membres et présidé par un commissaire, a analysé ce rapport et effectué une visite au Collège le 9 mai². Cette visite a permis d'approfondir les principaux éléments du rapport d'auto-évaluation par des échanges avec la direction du Collège, le comité d'évaluation du programme, les professeurs, les étudiantes et quelques diplômées³. La Commission tient à signaler la clarté du rapport d'auto-évaluation et l'intérêt de la visite. Elle remercie le Collège de sa collaboration.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission à la suite de son analyse du rapport d'auto-évaluation soumis par le Collège, complétée par les principales constatations issues de la visite qu'elle y a effectuée. Il présente les principales caractéristiques et les résultats de l'évaluation du programme de DEC selon les six critères retenus : la pertinence du programme, la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines et matérielles, l'efficacité du programme, la qualité de la gestion du programme. Comme les quelques étudiantes inscrites au CEC suivent les mêmes activités d'apprentissage de la formation spécifique que celles du DEC, le rapport évoquera, au besoin, les particularités qui les concernent.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. Guide spécifique pour l'évaluation des programmes d'études. Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde. Québec, août 1994, 48 p.
 2. Outre la commissaire, Mme Louise Chené, qui en assumait la présidence, le comité regroupait une directrice de garderie, Mme Stella Kadoch, une conseillère pédagogique, Mme Marie Lacoursière, et un professeur en techniques d'éducation en services de garde, M. Richard Moisan. Il était assisté d'un agent de recherche de la Commission, M. Claude Marchand, agissant à titre de secrétaire.
 3. La forme féminine est employée tout au long du texte lorsqu'il est question des élèves du programme; elle peut, le cas échéant, inclure le masculin.

Les principales caractéristiques du programme

Fondé en 1969, le Collège Laflèche est un établissement privé subventionné qui offre la formation préuniversitaire et, depuis 1988, six programmes d'enseignement technique, dont les *Techniques d'éducation en services de garde*. Le Collège attache une grande importance à ses programmes techniques qui ont largement contribué à son développement au cours des dernières années où l'effectif scolaire est passé de 365 étudiants en 1987 à plus de 1 100 à l'automne 1993.

À l'automne 1988, le programme a accueilli sa première cohorte formée d'une quarantaine d'étudiantes. Par la suite, environ une cinquantaine d'étudiantes se sont inscrites annuellement au DEC, auxquels s'ajoutent trois à quatre adultes inscrits au CEC et suivant les mêmes cours que ceux du DEC. À l'automne 1993, soixante étudiantes étaient inscrites en première année, dont une au CEC. L'équipe professorale comprend treize personnes, dont cinq enseignent à temps complet les cours de la formation spécifique.

Le programme vise à former des éducatrices compétentes pour répondre aux besoins et attentes de tous les types de services de garde. D'ailleurs, même si la majorité des diplômées travaillent en garderie, plusieurs oeuvrent dans les autres milieux de services de garde : milieu scolaire, milieu familial (agence), jardin et halte garderie.

Les résultats de l'évaluation du programme

L'évaluation réalisée par la Commission a conduit à reconnaître que le programme de DEC dispensé par le Collège Laflèche est un programme de qualité qui répond adéquatement à la plupart des critères qu'elle a retenus. La Commission tient à souligner, en particulier, la compétence du corps professoral et la qualité des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiantes.

Pour chacun des critères retenus pour l'évaluation du programme, la Commission expose ses principales constatations et elle formule une recommandation, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect du programme.

La pertinence du programme

Le premier critère d'évaluation vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme sont en accord avec les attentes et les besoins des différents secteurs de garde.

Le Service de placement et les professeurs accomplissent des efforts notables pour connaître les besoins et les attentes du marché du travail et pour y intégrer les diplômées, notamment par des contacts fréquents avec les employeurs, les milieux de stage et les diplômées. Leurs actions se traduisent par un excellent taux de placement de leurs

étudiantes puisque toutes les diplômées des promotions de 1992 et de 1993 ont obtenu un emploi relié à leur domaine de formation.

Comme le reconnaît le rapport, le Collège ne dispose pas de données permanentes et formelles sur les besoins et attentes des employeurs. Les professeurs constituent la principale source de connaissance de ces besoins et attentes grâce à leurs relations continues avec les milieux d'emplois, en particulier les milieux de stage. Ils éprouvent toutefois certaines difficultés à prioriser les nombreuses attentes qu'ils ont identifiées. Enfin, certains besoins sont moins bien comblés, notamment ceux de la garde en pouponnière et auprès des clientèles particulières.

La Commission *suggère* en conséquence au Collège de se doter, tel qu'il l'a envisagé, d'un mécanisme plus systématique et intégré de cueillette de données sur les besoins et attentes du marché du travail. Un tel mécanisme devrait permettre aux professeurs de mieux prioriser les attentes qu'ils souhaitent combler. La Commission invite les professeurs et le Collège à mettre en oeuvre les actions envisagées concernant la consultation auprès des finissantes et des diplômées et les besoins et attentes moins comblés : travail en pouponnière, enfants présentant des troubles de comportement, liens entre la théorie et la pratique.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; les séquences d'activités d'apprentissage; la charge de travail des élèves.

Les objectifs et les contenus des activités d'apprentissage couvrent tous les objectifs généraux du programme bien que l'accent soit mis sur l'atteinte des deux premiers⁴. Le Collège a identifié un objectif local qui constitue en quelque sorte sa visée particulière de formation centrée sur le développement chez l'éducatrice «des valeurs et des attitudes favorisant le développement global de l'enfant» (rapport, p. 33). L'actualisation de cette visée semble plutôt se réaliser sur une base individuelle et elle n'est pas évidente dans la description des contenus de cours et des instruments d'évaluation. La Commission **invite** le Collège à formuler plus clairement sa vision des finalités du programme et à l'articuler dans une approche concertée de la formation, de manière à assurer pleinement l'atteinte des quatre objectifs du programme.

La séquence d'activités d'apprentissage facilite généralement la progression des apprentissages. Les quelques déplacements de cours apportés par le Collège respectent la

4. Permettre à l'élève de développer et d'utiliser ses ressources personnelles afin d'atteindre un équilibre intellectuel et affectif indispensable dans la réalisation de son rôle d'éducateur.
Habiller l'élève à stimuler le développement physique, affectif, intellectuel, social et culturel de l'enfant, par la connaissance du développement global de l'enfant, l'apprentissage de méthodes et de techniques d'intervention et d'attitudes appropriées.

cohérence avec les objectifs généraux du programme. Toutefois, la place du 2^e stage à la dernière année l'empêche de jouer son rôle de pilier pour favoriser l'intégration pratique des apprentissages et pour faciliter ainsi le passage souhaité de la théorie à la pratique. Il entraîne également d'autres inconvénients relatifs à la charge de travail, à l'évaluation des savoir-être et, comme le signale le rapport du Collège (p. 57), à la perception et aux attentes erronées des milieux de stage ainsi qu'à la réussite des stagiaires en raison du trop grand intervalle entre les stages I et II.

La Commission recommande au Collège de donner suite à son intention de réviser la séquence. Cette révision devrait permettre d'ajuster en conséquence le rôle et la place des cours et de chacun des stages afin d'assurer un lien continu entre l'apprentissage en classe et en milieu de garde, de manière à favoriser à la fois l'acquisition, l'approfondissement et l'intégration des éléments de contenu du programme par les étudiantes.

Par ailleurs, la charge de travail estimée par les professeurs correspond généralement à celle de la pondération ministérielle. Elle présente toutefois des écarts parfois significatifs avec la charge réelle exprimée par les étudiantes. La Commission *suggère* de mettre en oeuvre les moyens appropriés pour recueillir plus systématiquement, auprès des étudiantes, une information adéquate sur la charge de travail et de procéder, au besoin, aux ajustements nécessaires.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage permettant d'améliorer la réussite des études; la disponibilité des professeurs.

La qualité des méthodes pédagogiques constitue un point fort de la mise en oeuvre du programme. Leur variété se reflète non seulement à l'intérieur de chaque cours, mais aussi d'un cours à l'autre. Plutôt centrées sur la pratique, elles sont également adaptées aux caractéristiques de la population étudiante qui les apprécie.

Les professeurs et le Collège manifestent en outre un souci marqué pour l'encadrement des étudiantes, notamment par le lien étroit entre le département et les professionnels du Collège (aide pédagogique individuel-conseiller d'orientation, conseiller au service de placement), l'existence du comité de programme et la création de groupes homogènes. La Commission encourage le Collège à mettre en oeuvre l'action envisagée concernant le développement d'un mécanisme apte à mieux évaluer l'efficacité de ses mesures d'aide à l'apprentissage, notamment pour les étudiantes en difficulté.

L'engagement des professeurs envers leur enseignement et leurs étudiantes constitue également une force de la mise en oeuvre du programme. Cet engagement concerne non

seulement les professeurs de TESG, mais aussi ceux de psychologie et de sociologie avec lesquels ils ont développé une bonne complicité. Il se traduit notamment par une grande disponibilité fort appréciée des étudiantes.

L'adéquation des ressources humaines et matérielles

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les qualifications des professeurs; la contribution du personnel de soutien; les ressources matérielles.

Le nombre de professeurs est suffisant et leurs compétences permettent d'assurer la qualité de l'enseignement. Ils manifestent le souci de se perfectionner afin de tenir à jour leurs connaissances dans le domaine et d'améliorer leurs méthodes pédagogiques. Ce souci d'amélioration est partagé par la direction du Collège dans le cadre de sa politique d'évaluation de l'enseignement. Appliquée dans un contexte de confiance mutuelle, cette politique permet aux étudiantes de juger la qualité de l'enseignement de tous leurs professeurs, y compris les permanents (rapport, p. 125).

Le programme bénéficie de la présence d'une technicienne au jardin d'enfants. Sa compétence et sa disponibilité auprès des professeurs et des étudiantes sont très appréciées. Comme le signale le rapport, sa charge de travail s'alourdit. La Commission invite le Collège à réaliser l'action envisagée concernant la réévaluation de sa tâche afin de maintenir la qualité de son soutien aux professeurs et aux étudiantes.

La qualité des locaux et des équipements est adéquate, de même que leur accessibilité. Le choix des milieux de stage permet d'offrir des situations d'apprentissage variées couvrant les diverses catégories de services de garde. Leur quantité est actuellement considérée comme suffisante. La Commission est toutefois consciente que l'application de sa recommandation concernant le déplacement du *stage II* pourrait amener l'obligation d'enrichir la banque des lieux de stage; elle invite le Collège à prendre cet aspect en considération lors du réaménagement de sa séquence.

L'efficacité du programme

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement, de sélection et d'intégration; les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; la réussite des cours et la diplomation.

Les modes et instruments d'évaluation sont généralement appropriés pour évaluer l'atteinte des objectifs du programme relatifs à l'acquisition des connaissances et à la maîtrise des savoir-faire. Même si les critères qui servent à la correction pourraient être explicités, les pratiques témoignent de la rigueur et de l'équité des évaluations. Seule l'évaluation des savoir-être présente quelques lacunes, le rapport d'auto-évaluation ne permettant pas d'établir une correspondance nette entre les instruments d'évaluation et la mesure de la qualité des attitudes.

Ce problème de l'évaluation des savoir-être n'est pas unique à ce Collège. Il y revêt toutefois une ampleur particulière en raison de l'importance accordée par le programme au développement des attitudes. La Commission *suggère* en conséquence de développer des instruments d'évaluation des savoir-être. De tels instruments permettraient de mieux évaluer le développement des attitudes qui est une orientation privilégiée par le Collège dans la qualité de la formation de ses étudiantes en TESG.

Par ailleurs, les résultats du programme peuvent être considérés comme très intéressants compte tenu des caractéristiques des étudiantes. En effet, les étudiantes provenant directement du secondaire sont généralement plus faibles que la moyenne (cote au secondaire inférieure en moyenne de 4 %), mais le Collège réussit à les conduire à un taux de diplomation légèrement supérieur à celui de l'ensemble du réseau (plus 2.5 à 3 %). Pour l'ensemble des étudiantes inscrites et pour la période maximale considérée (4 ou 5 ans), le taux de diplomation a été de 22, 46 et 42 % pour les cohortes des années 89, 90 et 91, ce qui se compare bien avec les taux de diplomation observés ailleurs. La Commission n'encourage pas moins le Collège à poursuivre ses efforts pour amener un plus grand nombre d'étudiantes à terminer leurs études avant d'entrer sur le marché du travail.

La qualité de la gestion

Le dernier critère permet d'apprécier les structures et l'exercice des fonctions de gestion du programme.

La mise en oeuvre du programme s'effectue dans le cadre d'une gestion de qualité caractérisée par une attention soutenue de la direction du Collège et par l'accent mis sur la pédagogie. L'existence d'un comité de programme et le développement de liens étroits entre les services du Collège et le département contribuent particulièrement au bon fonctionnement du programme. La Commission note que le Collège a compris l'intérêt à systématiser et à intégrer certains outils de gestion touchant en particulier la cueillette de données et qu'il a amorcé plusieurs actions en ce sens concernant notamment l'aide à l'apprentissage, les cheminements scolaires et l'efficacité du programme.

Conclusion

La Commission reconnaît la qualité de la mise en oeuvre du programme de *Techniques d'éducation en services de garde* au Collège Laflèche. Cette mise en oeuvre repose principalement sur la compétence et l'engagement des professeurs envers leur enseignement et leurs étudiantes. Ces deux qualités se traduisent notamment par l'application de méthodes pédagogiques variées, par un souci de l'encadrement et par une grande disponibilité appréciée des étudiantes. Le travail des professeurs se réalise dans le cadre d'une gestion institutionnelle centrée sur la pédagogie et sur le développement de liens étroits entre les entités administratives et pédagogiques du Collège. Ces forces favorisent l'atteinte de bons résultats caractérisés en particulier par un excellent taux de placement d'étudiantes dont la réussite et la persévérance dans le programme sont bonnes malgré un dossier scolaire en moyenne plus faible à l'entrée.

La mise en oeuvre du programme comporte toutefois un problème, la place du deuxième stage, qui affecte certains aspects de la cohérence du programme et de l'évaluation des apprentissages. Par ailleurs, le nombre et la qualité des instruments d'évaluation des savoir-être ne reflètent pas l'importance accordée par le Collège au développement des attitudes dans la formation de ses étudiantes en TESG.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation, le Collège a informé la Commission des actions prises ou envisagées au regard de la recommandation et des suggestions et commentaires émis dans ce rapport.

En ce qui concerne la recommandation de reviser la séquence d'activités d'apprentissage, le Collège indique qu'il a l'intention d'implanter une nouvelle séquence d'activités d'apprentissage à l'automne 1996; il a entrepris les actions nécessaires à cet effet.

Par ailleurs, pour répondre à la suggestion de se doter de mécanismes de cueillette de données sur les besoins du marché du travail, le Collège a entrepris de vérifier de façon plus systématique la perception des finissantes et des diplômées. Il a déjà envoyé un questionnaire aux finissantes de 1994 et envisage d'instaurer une démarche formelle de consultation auprès des employeurs pour tous ses programmes professionnels.

Enfin, pour répondre à l'invitation de la Commission concernant le développement d'un mécanisme apte à mieux évaluer l'efficacité de ses mesures d'aide à l'apprentissage, le Collège va créer un comité chargé d'évaluer sa stratégie globale; il envisage également de systématiser les rencontres entre les aides pédagogiques et tous les professeurs du programme (incluant ceux de la formation générale) pour examiner le cheminement des élèves en difficulté.

La Commission estime que ces actions contribueront à l'amélioration de la qualité déjà reconnue de la mise en oeuvre du programme. Elle souhaite recevoir au moment opportun un rapport faisant état des progrès réalisés au regard de la recommandation faite dans le rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président